Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260506-2026_05_06_D53-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 53

L'an deux mil vingt-six, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2026 Convocation affichée le : 29 avril 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : A-M. BRETEL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : A-M. BRETEL (procuration à J. BOULC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Vente de délaissé communal
A EARL de Quistillic Déniel – M. Iwen GUEGUEN « Quistillic Déniel » à Plonévez-du-Faou.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- M. Iwen GUEGUEN à Plonévez-du-Faou a saisi la commune et a fait une demande de cession d'un délaissé communal (domaine public de la Commune), aux abords de leur propriété à « Quistillic Déniel » - 29530 PLONEVEZ DU FAOU.
- Le cabinet ROUX-JANKOWSKI, géomètres à Carhaix, nous a fait parvenir un document d'arpentage.
- Ce document d'arpentage fait apparaître la surface à céder :
  - ✓ Parcelle ZL n° 215 de 36 m2.
- Cette transaction est proposée au prix de **5 € le m2.**

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant que ce délaissé est enclavé dans la propriété de EARL de M. Iwen GUEGUEN, et ne servira pas de passage à une autre propriété,
- Décide de vendre à M. Iwen GUEGUEN la parcelle d'une surface de **36 m2** au prix de **5 € / m2** soit **180 €.**
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte officiel qui sera confié à l'Etude des notaires du Poher, à CARHAIX-PLOUGUER, dont les frais, ainsi que ceux du cabinet ROUX-JANKOWSKI, géomètres à Carhaix, seront à la charge de M. Iwen GUEGUEN.
- La recette de cette vente sera inscrite à l'article 775 du Budget communal 2026.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.